

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 03 JUIN 2019

DL19014	CONTRAT TYPE POUR LE MOBILIER USAGE ENTRE LE SITOM SUD GARD ET ECO-MOBILIER POUR L'ANNEE 2019
---------	---

**Etaient présents :**

**Président :** M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,

**Vice-Présidents :**

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,  
M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazeville,  
M. Didier LEBOIS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,  
Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,  
M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,

**Secrétaires :**

M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,  
Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,  
M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnaud-Valence,  
Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,  
M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan,

M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette, M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Gérard GIRE, C.A. Nîmes Métropole, Maire de Fons Outre Gardon, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Mme Claude DE GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, M. Patrick LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres, M. Jean-Michel AZEMA, Adjoint au Maire de Fourques suppléant de M. Bernard RITTER, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, M. Marc GIBERT, Maire de Dions suppléant de M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Alain REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, Mme Françoise TURRIBIO Conseillère Municipale en Mairie d'Aubord suppléante de Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, Mme Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes,

**Etaient absents excusés :**

**Vice-Présidents :**

M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,  
M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,  
M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,  
Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

**Secrétaires :**

M. Alain BARBUSSE, C.C. Pays de Sommières, Adjoint au Maire de Parignargues,

M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Bernard RITTER, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel, M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en

Mairie de Nîmes, Mme Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie d'Aimargues, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Anastasie, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Michel GABACH, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, M. Michel GUERBER, C.C. Pays d'Uzès, Conseiller Municipal Mairie de Lussan, M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Meynes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Maire de Beaucaire, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, Mme Andrée ROUX, C.A d'Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Moussac. M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas

**Pouvoirs donnés :**

André NAFRAICHEUR à Aimé BARACHINI  
Bernard ANGELRAS à Frédéric PASTOR  
Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET à Marc TAULELLE  
Richard TIBERINO à Claude DE GIRARDI  
Maud CHELVI SENDIN à Monique BOISSIERE  
Michel BAZIN à Marie-Reine DELBOS  
Julien PLANTIER à Laurent BURGOA  
Jean-Jacques GRANAT à Lionel HEBRARD

**Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur, expose,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 541-10-6 du Code de l'Environnement,

VU le décret n°2012-22 du 06 janvier 2012 relatif à la gestion des déchets d'ameublement,

VU l'arrêté du 26 décembre 2012 portant agrément de l'organisme : Eco-Mobilier, ayant pour objet de contribuer et de pourvoir à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) en application de l'article R 543-252 du Code de l'Environnement,

CONSIDERANT la délibération de principe en vue d'une contractualisation avec Eco-mobilier pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement du 26 juin 2013 (DL13017) autorisant Monsieur le Président du SITOM Sud Gard à signer toutes pièces liées à la contractualisation avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, pour le compte de l'ensemble de ses adhérents, en vue de développer un programme de Collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement,

CONSIDERANT la délibération du 02 juillet 2018 (DL18024) autorisant Monsieur le Président du SITOM SUD GARD à signer le contrat transitoire pour le mobilier usagé pour l'année 2018 afin d'assurer une continuité du service

CONSIDERANT que ce contrat n'engage aucune dépense du SITOM Sud Gard envers Eco-Mobilier mais porte essentiellement sur la perception de soutiens apportés par Eco-Mobilier,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 27 mai 2019,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'assurer une continuité du service de collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement et ne pas pénaliser les collectivités territoriales partenaires, en signant un contrat type (CTMU) pour l'année 2019 dès que ce dernier sera

disponible, dans la mesure où les conditions techniques et économiques restent favorables aux collectivités,

**ARTICLE 2 :** Que les soutiens financiers afférents à cette convention seront imputés au Budget du SITOM Sud Gard (Recettes de Fonctionnement : Chapitre 74 – article 7478 : Subventions et Participations autres organismes) et reversés aux adhérents (Dépenses de Fonctionnement : Chapitre 011 – article 62878 : Remboursement frais à d'autres organismes),

**ARTICLE 3 :** D'autoriser Monsieur le Président du SITOM Sud Gard (ou son Vice- Président délégué en cas d'empêchement) à signer le présent contrat, ses éventuelles modifications et autres documents liés au contrat, le cas échéant par voie dématérialisée.

Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 29 + 8 pouvoirs  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20190603-DL19014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du SITOM SUD GARD**

  
**Hervé GIELY**